



**COMPOSITION DES COMMISSIONS DE RECRUTEMENT  
UFR Sciences humaines  
Année universitaire 2021-2022**

**Le Président de l'Université de Bourgogne**

VU le Code de l'Éducation, et notamment les articles D613-38 à D613-50,

VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 22 septembre 2020 ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

La Commission pédagogique chargée d'étudier les demandes de validation des acquis pour l'accès à la **deuxième année du Master mention Psychologie parcours Psychologie clinique du développement, des apprentissages et du vieillissement** est ainsi constituée pour l'année universitaire 2021-2022.

**Président : Annie VINTER, Professeure de psychologie du développement**

**Membres :**

**Jean-Pierre THIBAUT, Professeur de psychologie du développement**

**Arnaud WITT, Maître de conférences de psychologie du développement**

**Article 2 :**

Le Directeur de l'UFR est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR Sciences humaines et sur le site internet de l'UFR. De surcroît, le présent arrêté est transmis à la Rectrice de l'Académie de Dijon, Chancelière des Universités.

Fait à DIJON, le 2 mars 2021

Le Directeur de l'UFR Sciences humaines

  
Philippe SALVADORI